

La CUD investit aux côtés des communes

Madame, Monsieur,

Dans le cadre son pacte fiscal et financier de solidarité 2021 - 2026, la CUD soutient les projets d'investissement des communes via l'attribution de fonds de concours, en matière de rénovation et d'amélioration énergétique.

Dans ce cadre, plusieurs projets se sont vu attribuer un fond de concours lors de ce conseil sur de la réhabilitation bâtiminaire, en matière d'éclairage public ou encore en soutien à la réfection d'une piscine.

Eclairage public : la CUD propose le transfert de compétence à la carte

Vers une gestion communautaire de l'éclairage public pour une transition écologique efficace

Depuis la crise énergétique de fin 2022, la consommation énergétique et l'éclairage public sont au coeur des préoccupations des collectivités territoriales, tant d'un point de vue financier (hausse des coûts de l'énergie) qu'au regard des enjeux majeurs en matière de transition écologique (réalisation d'économies d'énergie, prise en compte des effets sur la biodiversité etc.) le tout en continuant d'assurer, de manière adaptée, la sécurisation des voies publiques.

Dans le cadre d'aménagement d'espaces publics d'agglomération, de convention de maîtrise d'ouvrage déléguée ou encore via le service commun d'appui aux communes créé en 2022, la CUD intervient depuis plusieurs années dans le champ de l'éclairage public et a développé une expertise en matière d'investissement (choix des technologies, optimisations des implantations, accompagnement des PPI des communes etc.) et de fonctionnement (optimisation des contrats de maintenance etc.). La loi 3DS du 21 février 2022 a ouvert la possibilité d'un transfert de compétences à certaines communes composant un EPCI.

C'est sur cette base que la CUD propose aux communes qui le souhaitent, sur la base du volontariat, d'investir la compétence d'éclairage dans l'espace public, dans une perspective d'accélération des investissements, pour une meilleure prise en compte des technologies les plus viables et les plus économes disponibles, dans le cadre d'un plan communautaire.

A la suite de cette présentation, les communes ont un délai de 3 mois pour faire savoir, par délibération de leurs conseils respectifs, si elles souhaitent ou non transférer cette compétence.

PAPI - plan d'études préalables

La CUD se mobilise contre les inondations avec un nouveau plan d'études.

Elle s'engage dans une démarche proactive pour renforcer la prévention contre les inondations sur son territoire. Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) actuel, en place depuis 2013, arrivera prochainement à son terme. Afin de préparer le prochain PAPI et de toujours renforcer la résilience du territoire, la CUD souhaite lancer un Programme d'Études Préalables (PEP). Il comprendra une série d'études pour mieux comprendre et gérer les risques d'inondation à Dunkerque. L'objectif est double : d'une part, réduire l'impact des inondations sur la santé humaine, les biens et l'économie locale, et d'autre part, intégrer des solutions respectueuses de l'environnement pour préserver la biodiversité.

Parmi les actions programmées, la CUD envisage de sensibiliser les habitants à la culture du polder, renforcer les systèmes de surveillance des niveaux d'eau dans des lieux stratégiques, améliorer la gestion de crise en cas d'inondation ou encore réaliser des diagnostics techniques pour les ouvrages de protection existants.

Plan de prévention du bruit

La CUD renouvelle son engagement contre la pollution sonore

Dans le cadre de sa quatrième échéance (2024-2029), la Communauté Urbaine de Dunkerque a mis à jour son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), incluant l'actualisation du zonage. Cela montre un engagement continu du territoire pour améliorer la qualité de vie des habitants en réduisant les nuisances sonores.

Les actions pour les cinq prochaines années visent principalement à :

- o Diminuer les bruits à leur source, que ce soit par la réduction du trafic routier, l'amélioration de l'aménagement urbain, l'encouragement à l'utilisation de véhicules moins bruyants, et des modifications des processus industriels.
- o Protéger les habitants et l'environnement naturel des nuisances sonores.
- o Éduquer et sensibiliser la population à l'importance du calme urbain, en faisant de chaque citoyen un acteur de la réduction du bruit.

La consultation publique, qui s'est déroulée du 17 juin au 6 septembre 2024, a permis d'intégrer les retours des citoyens dans la version finale du plan, soulignant l'approche participative adoptée par la CUD sur ce sujet majeur pour la qualité de vie des habitants.

En vous souhaitant bonne réception.

Ville de Dunkerque